

Compte rendu du Conseil Municipal
Séance du 17 mai 2021

Date de la convocation du Conseil municipal : 04/05/2021

Présents : France BEAUPRE, Michelle BEULAY, Bastien DESCLOUX, François-Michel GEST, Julie MAGOT, Jean Marc MORETTI, Claire MOREIRA, Etienne SOLLIER, Martine TOURNOIS, Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, Michel POTIEZ, Emilie BROCHARD et Charlène DIDE, Laurent CHANDIVERT, Cyril GENOT

Secrétaire de séance : François-Michel GEST

Le quorum étant atteint le *Maire ouvre la séance à 20h.*

Plusieurs membres du conseil indiquent ne pas avoir reçu le compte rendu du 06 avril 2021. Il sera renvoyé et approuvé lors du prochain conseil.

1/ BORNAGE, ACHAT DE LA PARCELLE SUITE A DIVISION DES PARCELLES K 83 et K 84

Le maire expose,

En 1990 le maire de Villerbon avait procédé à un échange de parcelles avec les propriétaires des parcelles K 83 et K84 mais n'avait pas fait le nécessaire auprès du service du cadastre pour finaliser la transaction.

Le maire rappelle qu'un transformateur est installé sur une partie de la parcelle K 83 et que comme toute équipement public il convient qu'il soit positionné sur une parcelle publique pour éviter toute servitude privée.

Il propose aux membres du conseil municipal de faire borner la partie du transformateur, d'acheter cette partie de parcelle et d'établir une convention avec EDF gestionnaire du réseau afin de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents décident à la majorité des voix soit 15 voix pour :

- D'accepter le bornage des parcelles K 83 et K 84 rue des Valineaux par la société Géomexpert pour un coût de 997,04 euros
- D'acheter la parcelle où se situe le transformateur pour l'Euro symbolique
- Autorise le maire à signer tout acte ou document nécessaire à la bonne exécution de cette décision et demande que les dépenses et recettes soient inscrites au budget
- Autorise le maire à signer la convention avec le gestionnaire du transformateur.

2/ REGLEMENT DU RPI MENARS - SAINT DENIS SUR LOIRE ET VILLERBON

Le maire donne la parole à Cécile MEUBLAT-GIRARDIN.

Elle donne lecture des points qui ont été modifiés sur le nouveau règlement du regroupement scolaire 2021-2022.

Les membres présents approuvent à la majorité des voix soit 15 voix pour, le règlement du RPI 2021-2022.

3/ TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES

Le maire donne la parole à Cécile MEUBLAT-GIRARDIN.

Elle donne lecture des tarifs :

Restaurant scolaire :

➤ Repas enfant (pris à l'année de façon régulière)	3.90 €
➤ Repas enfant (inscription occasionnelle)	5.10 €
➤ Repas enfant PAI	1.95 €
➤ Repas adulte	5.65 €

Garderie :

- Demi-journée (matin ou soir) (jusqu'à 6 demi-journées dans le mois) 5.00 € par ½ journée
- Journée (matin et soir) (jusqu'à 6 jours dans le mois) 7.50 € par journée
- Forfait mensuel demi-journée (matin ou soir) (à partir de la 4^{ème}) 34.10 € par mois
- Forfait mensuel journée (matin et soir) (à partir du 4^{ème} jour) 46.00 € par mois
- Forfait garde alternée demi-journée (matin ou soir) (à partir de la 4^{ème}) 17.05 € par mois
- Forfait garde alternée journée (matin et soir) (à partir de la 4^{ème}) 23.00 € par mois
- Forfait retard 25.00 € par retard

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des voix décide de fixer les tarifs comme proposé pour l'année 2021-2022.

4/ DECISION MODIFICATIVE BP COMMUNE 2021

Le maire expose,

Suite à une mise à jour du plan comptable et du logiciel de budget, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes le compte 1068 ayant été approvisionné deux fois.

Il donne lecture de la décision modificative.

41288 Code INSEE	VILLERBON VILLERBON	DM n°1 2021
---------------------	------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-50632 : Fournitures de petit équipement	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-5232 : Fêtes et cérémonies	2 485,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 485,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	60 785,78 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	60 785,78 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70848 : aux autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 800,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 800,00 €
Total FONCTIONNEMENT	54 485,78 €	61 285,78 €	0,00 €	6 800,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 785,78 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 785,78 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	68 654,78 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	68 654,78 €	0,00 €
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 869,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 869,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	68 654,78 €	68 654,78 €
Total Général	6 800,00 €		6 800,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des voix vote la décision modificative proposée

5/ RAPPORT DE LA CLECT PORTANT SUR L'ÉVALUATION DE STRANSFERTS DE CHARGES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le maire indique que la Commission locale d'évaluation des charges transférables a établi un rapport qui détermine les conditions d'application et les participations financières de chaque commune membre.

Il donne lecture du montant qui sera appliqué pour la commune de Villerbon et qui viendra en déduction de l'attribution de compensation forfaitaire versée par Agglopolys.

Le montant pour la commune est de 8 767.93 €

Il informe les conseillers du montant versé par d'autres communes membres et précise que le montant dépend du réseau séparatif enterré existant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le rapport présenté et charge le maire de sa bonne exécution.

AFFAIRES DIVERSES

Le maire prend la parole :

- Il indique que 7 à 9 maisons sont potentiellement concernées par l'aménagement de l'impasse des Clouseaux à Villesecron
Martine TOURNOIS s'étonne du nombre d'habitations potentielles étant donné qu'un document circule faisant état de 4 constructions possibles et non 7 à 9.
Le maire rappelle que seules les informations données par la collectivité sont à prendre en compte et non celles issues de sources non officielles.
Ceci étant valable pour toutes les informations non officielles qui sont amenées à circuler.
- Le maire informe les membres présents que le spectacle-théâtre mis en scène par la compagnie Echappée Belle qui devait avoir lieu le 05 juin prochain en plein air sera repoussée en juillet ou septembre, la Préfecture ayant déjà interdit 2 représentations de ce type.
- Le maire indique que les services techniques ont trouvé dans les poubelles des abris bus des déchets verts.
Il rappelle que ces poubelles ne sont pas destinées à recevoir ce type de déchets et qu'il convient des les emmener en déchetterie au même titre que les déchets trouvés régulièrement aux abords des containers de recyclage.
- Elections départementales et régionales :
Le maire établit les tableaux des membres qui tiendront les deux bureaux de vote.
Il précise que seront sollicités les membres composant la révision des listes électorales ainsi que le personnel de la commune.

Le maire fait un tour de table :

Etienne SOLLIER :

- Indique que 82 % des ménages sont éligibles à présent à la fibre.

Michel POTIEZ :

- Il indique qu'un bulletin municipal paraîtra prochainement dans sa forme réduite.

Emilie DURANDET :

- Demande que du calcaire soit mis à l'arrêt de car de Villesecron.

Charlène DIDE :

- Fait état de la situation de la circulation à Villerogneau qui représente un réel danger pour les enfants qui pratiquent du vélo dans le hameau.
Une discussion est lancée sur les possibilités de sécurisation.
Etienne SOLLIER étudiera les possibilités avec la commission.

La séance est levée à 21h30.

Jean-Marc MORETTI

Maire



Moretti



François-Michel GEST

Secrétaire de séance

